

Ronda (2016)

Lieu : Embree (Terre-Neuve)
Numéro de cas : 120-703-C1

Incident

Le 24 décembre 2016, la Garde côtière canadienne (GCC) a été avisée que le *Ronda*, un navire de pêche en bois et fibre de verre de 39 pieds, prenait l'eau et risquait de couler le long d'un quai désaffecté à Embree (Terre-Neuve). Le navire semblait partiellement enfoncé dans l'eau, surtout à l'avant, mais il ne présentait aucun risque immédiat de couler et il n'y avait aucun signe évident de pollution à ce moment. Le service local de pompiers volontaires est arrivé sur les lieux, mais la décision a été prise de ne faire monter personne sur le quai désaffecté.

Le soir même, la GCC a communiqué avec le propriétaire du navire, qui se trouvait alors à St. John's. Le propriétaire a informé la GCC qu'il allait charger une personne locale de pomper le navire et de s'en occuper pour l'empêcher de couler. Il a ajouté que le navire avait à son bord environ 25 à 30 gallons de carburant diesel, en plus de liquide hydraulique et d'huile de base. Enfin, le propriétaire du navire a informé la GCC qu'il était en retard dans les paiements de l'assurance du navire.

Le 25 décembre 2016, la GCC a été avisée à nouveau que le navire n'allait sans doute pas rester à flot beaucoup plus longtemps. La GCC a communiqué à nouveau avec le propriétaire du navire, qui a indiqué que son représentant local avait de la difficulté à pomper l'eau du navire. Il ne pouvait rien faire de plus et il a accepté que la GCC déploie des agents d'intervention environnementale. Plus tard, la GCC a reçu un courriel de Transports Canada l'informant que le navire avait coulé au quai. Aucun signe de pollution n'a été observé à ce moment.

Le 26 décembre 2016, durant une tempête de neige, deux agents d'intervention environnementale de la GCC sont arrivés sur les lieux à bord d'un petit bateau. Ils ont déployé des barrages absorbants et ont sécurisé le navire. Après plusieurs jours de mauvais temps, au cours desquels la GCC est restée en contact avec des observateurs locaux, deux spécialistes en intervention environnementale ont examiné le navire le 5 janvier 2017. La GCC a décidé de renflouer le navire et de le retirer de l'environnement marin. Un entrepreneur a été engagé à cette fin. L'opération de renflouement a été retardée à cause du mauvais temps, de l'état du quai et de difficultés techniques, mais le navire a été remis à flot et vidé de polluants le 9 janvier 2017. Le lendemain, le navire a été remorqué à Twillingate et sorti de l'eau. La GCC a quitté les lieux le 11 janvier.

Le 1^{er} mai 2018, le propriétaire a été avisé que la GCC avait engagé un entrepreneur pour démanteler le navire. L'entreprise TriNav Marine Design Inc. avait fait une expertise du navire montrant qu'il était sans valeur, et son entreposage sur terre occasionnait des frais continus à la GCC. Le navire a été démantelé en mai ou juin 2018.

Demande d'indemnisation

Le 26 novembre 2018, la GCC, au nom du ministère des Pêches et des Océans (MPO/GCC), a présenté à l'administrateur une demande d'indemnisation au montant de 98 858,83 \$ relativement à l'incident, en vertu de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*. L'administrateur a déterminé que la demande d'indemnisation était recevable selon la partie 7 de la Loi.

Évaluation et offre

Au cours de l'évaluation de la demande d'indemnisation, le bureau de l'administrateur a demandé à la GCC des documents et des renseignements additionnels, lesquels ont été fournis.

Après avoir évalué la demande d'indemnisation, l'administrateur a déterminé que les frais relatifs aux trois entrepreneurs engagés par la GCC n'étaient pas indemnisables. Une partie des frais relatifs aux salaires, aux déplacements et aux véhicules ont aussi été rejetés parce qu'ils n'étaient pas jugés raisonnables. De plus, le taux de calcul des frais administratifs a été ajusté.

Le 26 février 2019, l'administrateur a offert au MPO/GCC la somme établie de 5 953,87 \$, plus les intérêts, en règlement complet et final de la demande d'indemnisation. L'offre a été acceptée le 5 mars 2019. Le 7 mars 2019, la somme de 6 396,57 \$, intérêts compris, a été versée au MPO/GCC.

Mesures de recouvrement

Une entreprise professionnelle de localisation a été engagée pour trouver le propriétaire du *Ronda* et faire une recherche de ses actifs. Le rapport a été reçu en novembre 2018. Il montrait une adresse et un bien grevé d'une hypothèque.

Au 31 mars 2019, l'administrateur était en voie de prendre des mesures pour recouvrer la somme payée auprès du pollueur.

Situation

Le dossier demeure ouvert.